

Agenda 21



La municipalité a validé la mise en place d'un **AGENDA 21**. Il s'agit d'élaborer un programme d'actions en faveur de l'ENVIRONNEMENT, du DEVELOPPEMENT DURABLE, des hommes et de la SOLIDARITE, sur le territoire de notre village.

QUESTIONS sur l'AGENDA 21

- D'où vient le nom "Agenda 21" ?

Choisir « 21 actions pour le 21^{ème} siècle » : c'est l'idée fondatrice de l'agenda 21, lancée au Sommet de la Terre de Rio, en 1992.

Les entreprises, les communes, les départements et les régions, sont appelées à élaborer leur agenda 21, autour de 3 piliers indissociables du développement durable :

- * l'économique,
- * le social
- * la préservation de l'environnement.